

AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) Profil Concepteur

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

CFPPA VENOURS
Nancy COUVIDOUX
05.49.43.95.33
nancy.couvidoux@educagri.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Toute personne susceptible de travailler à proximité de câbles et canalisations enterrés et aériens.

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Répondre à la réglementation DT-DICT applicable au 1er janvier 2017, imposant aux professionnels du TP de détenir un certificat de compétences spécifique ...

Contenu et modalités d'organisation

- Réglementation : panorama de la procédure DT - DICT, mise en pratique - Conformité des réponses des exploitants - Logigramme des situations potentielles - Guide technique - Référentiels de géolocalisation et de géo référencement - Clauses techniques et financières des marchés de détection - Préparation à l'autorisation de travail à proximité des réseaux - Évaluation des acquis

Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

Validation(s) Visée(s)

Intervention à proximité des réseaux - Sans niveau spécifique

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00221139	du 01/01/2021 au 31/12/2021	Rouillé (86)	CFPPA VENOURS		Non éligible	
00221140	du 01/01/2021 au 31/12/2021	ROUILLE (86)	CFPPA VENOURS		Non éligible	
00260242	du 01/01/2022 au 31/12/2022	Rouillé (86)	CFPPA VENOURS		Non éligible	
00345166	du 02/01/2023 au 31/12/2023	Rouillé (86)	CFPPA VENOURS		Non éligible	